Vos questions / nos réponses

Cbd

Par Joffrey Postée le 26/09/2025 14:15

> Bonjour J ai été contrôlé le 24 août 2025 en voiture et j ai été soumis à un test salivaire pour le stupéfiant. Cannabis Je ne suis pas fumeur de cannabis mais de CBD J en consomme beaucoup Ce jour le 26 septembre 2025 j ai effectué un test urinaire et je suis toujours positif au cannabis Je ne comprend pas pourquoi je suis positif avec de la CBD Que puis je faire pour prouver que je ne fume pas de cannabis ?

Mise en ligne le 29/09/2025

Bonjour,

Si vous consommez régulièrement du CBD comportant 0.3% de THC, il est en effet possible de positiver un dépistage au THC.

Pour l'heure, il n'est pas de fait de distinction entre une positivité qui découle d'une consommation de CBD ou d'une consommation de cannabis.

Même en petite quantité, la présence de THC dans le CBD se détecte dans la salive, l’urine ou le sang.

Ainsi, il importe de cesser toute consommation pour espérer obtenir un dépistage négatif au THC.

Actuellement, nous ne disposons pas d’informations précises sur les durées de positivité de THC contenu dans le CBD, nous ne connaissons que celles qui se rapportent au cannabis.

Si vous ne pouvez pas vous passer du CBD, il est possible de vous procurer du CBD pur, exempt de THC qui existe notamment sous forme d’huile.

Nous vous transmettons en bas de page, un lien vers notre fiche « cannabidiol » pour plus d’informations.

En attendant, si vous ressentez le besoin d’échanger autour de votre situation, vous pouvez joindre nos écoutants par téléphone au 0800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit) 7j/7 de 8h à 2h. Également par tchat via notre site internet de 14h à minuit du lundi au vendredi et de 14h à 20h le week-end.

Bien à vous

En savoir plus :

- Dossier dépistage : tableau des durées de positivité
- Fiche produit cannabidiol